

RÉPUBLIQUE FRANCAISE : LIBERTÉ, ÉGALITÉ, FRATERNITÉ

<p>Région Rhône Alpes Département de la Haute-Savoie Arrondissement de St Julien en Genevois Canton de St Julien en Genevois Commune de Minzier (74270)</p>	<p>Extrait du registre des délibérations du conseil municipal Séance du 18 janvier 2024 Par suite d'une convocation en date du 12 janvier 2024, les membres composant le conseil municipal se sont réunis en mairie, le jeudi 18 janvier 2024 à 20h30 sous la présidence de Monsieur Jérémie COURLET, Maire.</p>
<p>Nombre de conseillers : En exercice : 15 Présents : 11 Votants : 13 Délibération n° 03_2024BIS</p>	<p>Etaient présents : Jérémie COURLET, Christelle DEROBERT, Nicolas GIROD, Sébastien REY-GORREZ, Béatrice TISSOT, André MORARD, Carole ETTORI, Alexandre BAUDET, Gaëlle MESSINA, Aline SIMOES, Véronique LEGENDRE Lesquels forment la majorité des membres en exercice et peuvent délibérer valablement en exécution de l'article L2121-17 du code général des collectivités territoriales. Absents excusés : Céline GEORG (a donné pouvoir à Christelle DEROBERT), Marie TROUILLET (a donné pouvoir à Aline SIMOES), Yanis ETHEVE, Rémi BESSERER Secrétaire de séance : Christelle DEROBERT</p>

Objet : AVANCEMENT DU PROJET PÉTANQUE

Suite à une erreur de frappe, cette délibération annule et remplace la délibération n° 0382024 du même objet.

Monsieur le Maire indique qu'il a eu une réunion avec l'association de la pétanque concernant leur projet de couvrir les terrains. Il donne la parole à Sébastien REY-GORREZ pour faire le compte-rendu de cette réunion. Il rappelle le projet de l'association Loisirs du Vuache de couverture des quatre terrains de pétanque existant sur le hameau de Prévry et l'accord de principe du conseil en date du 8 juin 2023. Le projet consiste en la création d'un abri bois, toiture tôles bac acier, fermé sur 2 côtés (façades Nord et Est). L'abri pourrait être utilisé par la commune pour d'autres manifestations. Une nouvelle convention sera donc rédigée en ce sens entre la commune de Minzier et l'association.

Le montant de ces travaux s'élève à 57 685 € HT.

Après avoir délibéré, à 10 voix pour et 3 abstentions, le conseil municipal décide la poursuite de ce projet. Une déclaration préalable au titre de l'urbanisme sera donc déposée par la commune. Le conseil municipal autorise Monsieur le Maire à la signer.

Monsieur le Maire indique que ce projet pourrait être soutenu par le Conseil Département 74. Il demande l'autorisation de déposer un dossier de demande de subvention.

Après avoir délibéré à l'unanimité, le conseil municipal autorise Monsieur le Maire à solliciter une aide du Conseil Départemental de la Haute-Savoie à hauteur de 50 % du montant HT des travaux, soit 28 842.50 € et déposer le dossier de demande de subvention au titre du CDAS 2024.

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an que dessus.

<p>Délibération certifiée exécutoire Compte tenu de sa télétransmission le : Et de la publication le :</p>	<p>Pour extrait conforme, Le Maire, Jérémie COURLET</p> 	<p>Le secrétaire de séance, Christelle DEROBERT</p> 
--	---	---